

MÉMOIRE DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES



9 NOVEMBRE 2007

1. MISE EN CONTEXTE

Le Parti libéral du Québec a de tout temps été un fervent promoteur du progrès du Québec. Le progrès économique, bien sûr, mais aussi le progrès moral, social, culturel et environnemental de la société québécoise, furent au cœur des réflexions et des actions libérales, qui largement façonnent le Québec que nous connaissons aujourd'hui. La volonté libérale de faire progresser le Québec dans toutes ses dimensions est inscrite au cœur même de ce qui définit le Parti libéral du Québec – notamment sa Constitution - et alimente les multiples raisons qui poussent plus d'une centaine de milliers de Québécoises et de Québécois à s'y impliquer activement.

Le Parti libéral du Québec croit profondément dans les vertus du débat social. Le fait de discuter collectivement, dans un cadre pacifique et empreint de respect, d'enjeux fondamentaux pour l'avenir du Québec est valorisé par le Parti libéral du Québec. Le débat social actuel n'y fait pas exception. La question particulière des accommodements raisonnables et celle, plus large, de l'intégration de milliers de nouveaux arrivants et, chemin faisant, de cultures provenant des quatre coins du monde, méritent de faire l'objet d'une large discussion publique, à laquelle tous les citoyens du Québec doivent pouvoir participer.

Dans ce contexte, nous souhaitons saluer la décision gouvernementale d'avoir mis sur pied la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles et d'avoir nommé à titre de coprésident deux Québécois reconnus pour leurs compétences et leur connaissance de la société québécoise, MM. Gérard Bouchard et Charles Taylor. Nous croyons que les travaux de la Commission sont socialement bénéfiques à plusieurs égards. Ils permettent, notamment, de mieux encadrer ce débat social afin qu'il se déroule dans le meilleur climat possible. Il n'a pas été rare de voir un des deux coprésidents ramener à l'ordre des intervenants qui tenaient des propos discriminatoires ou teintés de préjugés néfastes. Ce genre de propos n'est en rien représentatif de l'attitude largement majoritaire que l'on retrouve au Québec et qui loge à l'enseignement de l'ouverture et de la tolérance. En outre, les travaux de la Commission font œuvre pédagogique dans plusieurs cas. Encore ici, il convient de féliciter le travail des coprésidents qui rectifient les erreurs de fait lorsque c'est nécessaire. Finalement, la Commission, par sa formule et les moyens que le gouvernement lui a donnés, rejoint, d'une manière ou d'une autre, l'ensemble de la société québécoise. Le débat est littéralement ouvert à tout le Québec.

Le Parti libéral du Québec souhaite par la présente apporter sa contribution à ce débat qui, loin d'être unique au Québec, est le fruit d'un contexte mondial nouveau, dans lequel les migrants n'ont jamais été aussi nombreux dans l'histoire humaine. Comme dit précédemment, le Parti libéral du Québec regroupe plus d'une centaine de milliers de Québécoises et de Québécois qui partagent des valeurs et des convictions communes. C'est leur voix que nous souhaitons faire entendre. Le Parti libéral du Québec peut se targuer, particulièrement dans le contexte présent, d'être LE Parti politique de l'inclusion au Québec, comparativement aux partis qui lui font face et qui se distinguent plus par des attitudes d'exclusion et de repli identitaire.

Parallèlement aux travaux de la Commission Bouchard-Taylor, le Parti libéral du Québec sillonnera le Québec dans les prochains mois, en se positionnant dans un mode d'écoute et d'échange avec ses militants mais aussi avec tous les citoyens du Québec qui seront invités à participer aux réflexions initiées par notre parti. En juin dernier, le chef du Parti libéral du Québec et premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a annoncé la mise sur pied de trois groupes de travail qui ont le mandat de préparer le prochain programme politique libéral, en collaboration avec la commission politique du Parti. Le développement durable, le développement économique et l'identité et le fédéralisme seront donc à l'ordre du jour des échanges qui se tiendront dans toutes les régions du Québec au cours des mois d'octobre, novembre et décembre. Le groupe de travail sur l'identité et le fédéralisme, comme son nom l'indique, se penchera sur la question de l'identité québécoise.

Il va sans dire que cette thématique recoupe clairement celle étudiée par la Commission. Or, dans la Constitution du Parti comme dans ses traditions, la consultation des membres dans l'élaboration de son programme constitue une condition *sine qua non* à remplir afin d'adopter une position formelle du Parti.

Le présent mémoire constitue donc l'occasion de rappeler les valeurs libérales qui nous guident depuis la fondation du Parti et d'en proposer une lecture permettant d'établir les principes et les convictions qui orienteront les positions qui seront adoptées par les militants libéraux au cours des prochains mois. Ce sont donc des orientations générales, par ailleurs claires et bien définies, qui seront ici posées comme propositions. Précédant l'établissement de ces orientations et le rappel des valeurs libérales qui les sous-tendent, nous rappellerons les contours de la notion d'accommodement et mettrons en perspective le contexte dans lequel ces pratiques sont implantées.

2. LES ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La notion d'accommodement raisonnable, pratiquement inconnue du public il y a moins de deux ans, fait aujourd'hui partie du vocabulaire courant d'une large majorité de Québécois. Mais qu'en est-t-il vraiment ? Tout d'abord, il importe d'identifier les origines de cette notion et d'identifier ensuite les pratiques d'accommodement qui se distinguent de la définition juridique adoptée par les tribunaux, pour mieux cerner les termes du débat actuel. Qui plus est, il appert utile de situer le tout dans une perspective plus large, tenant compte notamment de la réalité institutionnelle, démographique et sociologique du Québec moderne.

C'est la Cour suprême du Canada qui fut la première, en 1985, à définir cette notion dans une décision qui fait maintenant jurisprudence dans le droit canadien (*O'Mailey v. Simpsons-Sears*, [1985] 2. S.C.R. 536). La cause est celle d'une vendeuse dans un grand magasin Sears qui avait adhéré à l'Église universelle de Dieu, dont les préceptes l'empêchaient de travailler le samedi. L'employeur jugeant impossible de concilier la demande de son employée avec sa réalité organisationnelle, décida de la rétrograder. L'affaire se rendit jusqu'à la plus haute cour du pays qui jugea qu'une règle d'apparence neutre pouvait porter préjudice à une personne dans l'exercice de ses libertés fondamentales, la liberté de religion dans ce cas précis. Par ailleurs, l'obligation d'accommodement, qui est seulement imposée à l'employeur ou à l'institution – et non à l'individu –, trouve sa limite dans la notion de contrainte excessive, qui renvoie aux limites financières et matérielles qu'impose l'accommodement, à la perturbation du fonctionnement de l'entreprise ou de l'institution qu'il pourrait provoquer, et à l'atteinte aux droits d'autrui. Également, la notion d'accommodement raisonnable se fonde sur les droits individuels, et non collectifs. C'est donc au cas par cas que les tribunaux ont appliqué cette notion. En outre, cette notion fut invoquée dans le cadre de causes qui n'interpellaient en aucun cas la religion de l'individu, mais tantôt un handicap physique ou mental, tantôt des limitations dues à la grossesse, etc.

Les médias ont, principalement au cours des deux dernières années, rapporté des cas d'accommodements qui n'étaient pas conformes à la notion d'accommodements raisonnables telle que définie par les tribunaux. Certains de ces « accommodements » étaient instaurés par des institutions publiques, tandis que d'autres étaient mis en place dans la sphère privée. La différence est notable. Effectivement, les ententes prises entre des parties privées, dans les limites du respect de la loi, font appel au jugement des parties impliquées et ne sont pas, dans ce contexte, le résultat d'une décision gouvernementale ou d'une volonté collective exprimée par le biais des institutions publiques. C'est le cas du menu qu'un propriétaire de cabane à sucre a décidé de modifier, à la demande d'une partie de sa clientèle dont la religion imposait de ne pas manger de porc. L'histoire, très médiatisée elle aussi, des vitres givrées du YMCA de l'avenue du Parc à Montréal, relevait également du domaine privé.

La décision d'un CLSC montréalais d'exclure les hommes de cours prénatals à la demande de femmes musulmanes, ou la directive du Service de police de la Ville de Montréal qui indiquait aux policières de laisser la place à un policier pour traiter avec des membres de certaines communautés religieuses étaient pour leur part du domaine public. La cause de l'élève sikh d'une école publique de la région de Montréal qui désirait continuer à porter son kirpan malgré la décision de son école et de sa commission scolaire, entendue par la Cour suprême du Canada, ou celle d'un commissaire de la GRC de Calgary désirant porter son turban pendant son travail, constituent de réels accommodements raisonnables, relevant tous deux du domaine public.

Aux yeux de la population, la notion d'accommodement raisonnable est plus large que celle énoncée par les cours de justice. La Commission a elle aussi choisi une notion plus large des accommodements :

« Dans la langue courante, le sens du concept a débordé cette définition juridique et il en est venu à recouvrir toutes les formes d'arrangements consentis par les gestionnaires des institutions »

publiques ou privées à des élèves, des patients, des clients, des employés, etc. Ce deuxième ensemble de pratiques, que nous appellerons « ajustements concertés », diffère de manière essentielle des accommodements raisonnables au sens strict, en ce sens qu'il cherche à éviter la voie des tribunaux en lui préférant la voie citoyenne, fondée sur l'idéal d'une gestion du vivre-ensemble qui soit la plus harmonieuse possible. »

Nous agréons pleinement à cette approche. Pour les besoins de clarification et de cohérence du présent mémoire, nous utiliserons ci-après le terme « accommodement raisonnable » comme incluant les arrangements de nature privée et ceux implantés dans le domaine public, de même que les accommodements qui sont reconnus par les tribunaux et ceux qui empruntent la voie non judiciaire, voire purement citoyenne.

Une dernière remarque s'impose quant à la définition de la notion. La réalité d'une société aussi diversifiée que le Québec, libre et démocratique de surcroît, induit naturellement la cohabitation de valeurs et de visions différentes du monde. Les libertés de conscience, de culte, de religion, d'association et d'expression au sein d'une société font inévitablement apparaître des conflits entre les valeurs des uns et des autres. Le caractère profondément pacifique de notre société a toujours fait en sorte que ces conflits se résolvaient sans heurts, dans une certaine harmonie. Autrement dit, la vie au Québec est faite d'accommodements et d'arrangements, autant entre les individus qu'entre les communautés. C'est plutôt la nature des accommodements publics qui a changé au cours des dernières années et qui a soulevé le débat que nous connaissons.

Avant d'aller plus loin, il nous apparaît utile de poser dans une perspective plus globale la question des accommodements et de sa relative importance dans les institutions québécoises. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJQ), constituée par la Charte des droits et libertés de la personne et ayant comme mission de veiller au respect des principes qui y sont énoncés, reçoit annuellement environ un millier de plaintes provenant de personnes se sentant lésées dans leurs droits fondamentaux.

Or, entre 2000 et 2005, sur 5482 plaintes reçues, 2 % étaient fondées sur un motif religieux (soit 17 plaintes) et le tiers (soit 6 plaintes), concernaient une demande pour un accommodement raisonnable, soit 0,1 % du total. Les motifs les plus souvent invoqués furent plutôt : un handicap (24 %), la race ou la couleur (14,8 %), l'âge (12,3 %), la condition sociale (5,9 %) et le sexe (5,4 %). Il est par ailleurs à noter que la notion d'accommodement raisonnable utilisée par la CDPDJQ est celle que les cours de justice ont adoptée.

Que démontrent ces chiffres ? Ils permettent de réaliser que ce que certains partis politiques et commentateurs de la scène publique ont qualifié de « crise » mérite certaines nuances. Si une problématique bien réelle, reliée à l'intégration, existe, il n'y a clairement pas, au Québec, une ruée vers les accommodements raisonnables. Le nombre de demandes d'accommodements reste somme toute marginal.

Par ailleurs, il n'y aurait pas un débat public aussi intense sur ce sujet si les cas soulevés ne touchaient pas à une fibre sensible des Québécois : leur identité collective. Il apparaît donc que le débat actuel, et son traitement médiatique, est révélateur d'une vigilance de la société québécoise pour la promotion et le maintien de traits caractéristiques de cette identité. Les demandes d'accommodements qui ont soulevé le plus de réactions étaient pour la plupart liées à des pratiques religieuses provenant de personnes issues de communautés formant une nouvelle cohorte d'immigrants au Québec.

L'immigration est intrinsèquement liée au développement de la société québécoise. Selon les époques, différents mouvements de population sont venus tour à tour ajouter au paysage québécois.

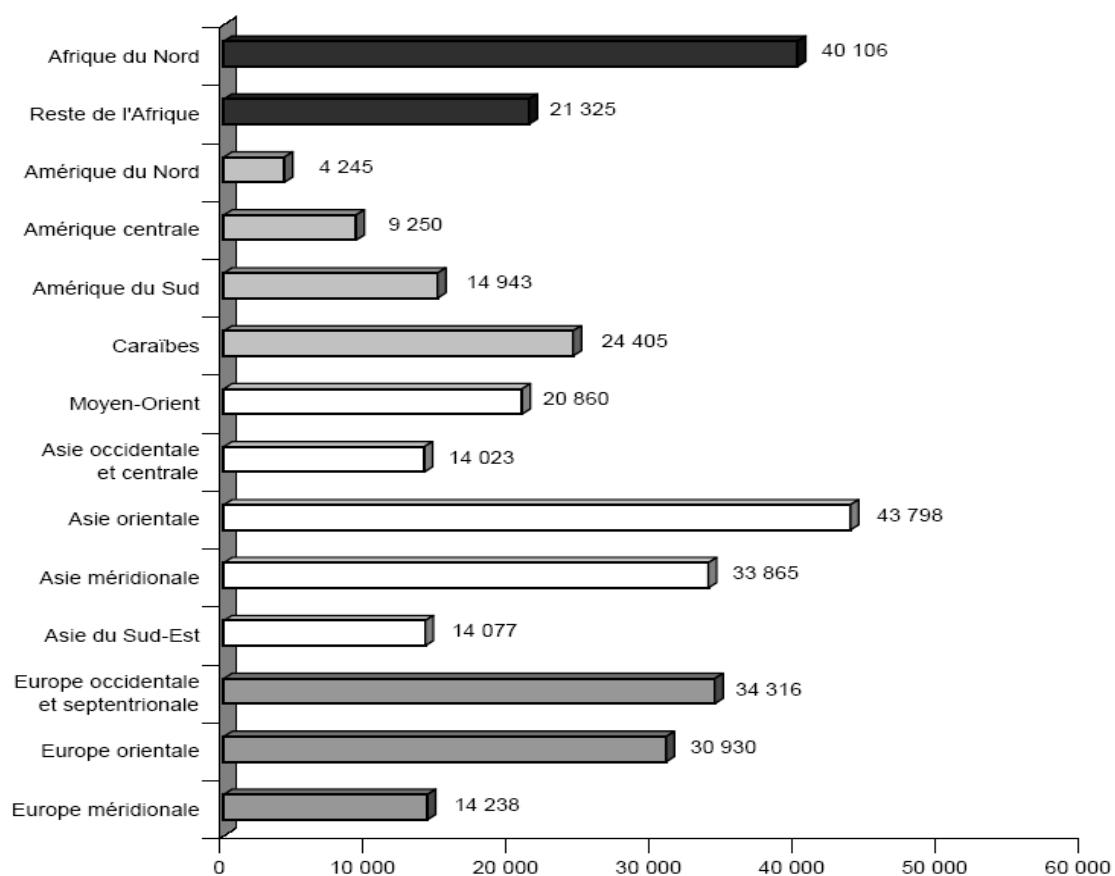
Au 17^e siècle, la colonisation française amènera des Normands, des Auvergnats, des habitants de l'Île de France, des Bourguignons, mais aussi des Italiens (le Régiment de Carignan) et des Noirs.

La colonisation britannique amènera ensuite des Anglais bien sûr, mais aussi des Irlandais, des familles juives et des Loyalistes américains. Puis, avec l'expansion de la colonie vers les Prairies, viendront les Ukrainiens, les Hongrois et les autres Européens de l'Est.

Arriveront plus tard des travailleurs italiens, chinois et indiens. Puis, au début du XIX^e siècle, les lois canadiennes restreindront l'accès au pays pour les non-Européens, ce qui favorisera les ressortissants de l'Europe méridionale et de l'Est. Ces derniers arriveront en grand nombre durant la première moitié du XX^e siècle.

On constate finalement, depuis une quinzaine d'années, une croissance de la diversité religieuse, résultat des changements dans les principales régions de provenance de l'immigration internationale, comme nous l'indiquent les tableaux suivants :

Immigration selon la région de naissance, 1993-2002



Source : Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles du Québec

PROVENANCE – NOUVELLE IMMIGRATION

Provenance - 1995-1999				Provenance – 2002-2006			
Rg	Pays	Nombre	%	Rg	Pays	Nombre	%
1	France	12 135	8,6	1	Algérie	17 344	8,3
2	Chine	9 119	6,5	2	Chine	17 226	8,2
3	Algérie	8 103	5,8	3	France	16 397	7,8
4	Ex-Yougo	7 877	5,6	4	Maroc	16 034	7,7
5	Ex-URSS	7 859	5,6	5	Roumanie	13 178	6,3
6	Haïti	7 438	5,3	6	Colombie	9 362	4,5
7	Inde	5 490	3,9	7	Liban	7 658	3,7
8	Maroc	4 942	3,5	8	Haïti	7 572	3,6
9	Roumanie	4 882	3,5	9	Inde	5 692	2,7
10	Bangladesh	3 797	2,7	10	Pakistan	5 326	2,5

Source : Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles du Québec

En 2001, l'islam est devenu la principale religion non chrétienne avec 108 620 fidèles (1,5 %), suivie du judaïsme avec 89 915 fidèles (1,3 %) et du bouddhisme avec 41 380 personnes (0,6 %). Ainsi, la diversification des régions de provenance des immigrants a facilité l'arrivée en plus grand nombre de personnes pratiquant des religions qui impliquent le port de vêtements ou de symboles religieux visibles (par exemple, le foulard islamique, le turban sikh ou le kirpan).

Cette présence accrue appelle des changements d'attitude et d'approche pour assurer une cohabitation harmonieuse de personnes ayant des normes de comportement différentes. En outre, cette visibilité accrue des religions minoritaires peut contribuer à rendre les personnes qui les pratiquent plus vulnérables à la discrimination et à la stigmatisation, particulièrement depuis les attentats perpétrés le 11 septembre 2001.

Si les dernières années ont vu l'arrivée plus importante d'immigrants provenant de régions du monde qui pratiquent une religion différente de celle de la majorité québécoise, certaines nuances sont encore ici pertinentes à formuler. En effet, le portrait sociologique du Québec actuel nous force à reconnaître que nous ne vivons pas une redéfinition importante de la composition démographique de notre société. Au chapitre des religions, le catholicisme constitue encore très largement la religion de la majorité, avec 83,2 % de fidèles, suivis du protestantisme (4,7 %), des musulmans (1,5 %), des juifs (1,3 %) et des sikhs (0,1 %).

Le portrait linguistique du Québec est lui aussi rassurant pour la majorité francophone. Aujourd'hui, 82,8 % des Québécois ont pour langue maternelle le français, suivi de l'anglais pour 10,8 % et des allophones avec 6,4%. En outre, le nombre de Québécois parlant le français est en progression constante depuis le début des années 80. Finalement, notons qu'au Québec, en 2001, on retrouvait 7,1 % de la population faisant partie d'une minorité visible, comparativement à presque le triple (19,0 %) en Ontario.

Cette mise en perspective ne vise pas à diminuer l'importance du débat que nous vivons au Québec présentement, mais bien à le placer dans un contexte connecté à la réalité. L'intégration de la diversité au sein de notre identité continue à être un défi de taille pour le Québec. Le Parti libéral du Québec est le meilleur parti pour relever ce défi, parce qu'il est forgé et animé par des valeurs favorisant naturellement la cohabitation de tous les individus au sein d'une société libre, démocratique et juste. C'est ce que nous abordons dans le chapitre suivant.

3. LES VALEURS LIBÉRALES ET LES ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES : NOS CONVICTIONS

« Est libérale la personne amie de tout ce qui est digne d'un être libre : accueillante envers les idées en général, y compris les idées différentes des siennes ; ouverte à de nouvelles expériences et à des horizons inédits ; ouverte au dialogue, tolérante, généreuse ; sensible aux besoins des êtres faibles ; acquise à l'égalité fondamentale des êtres humains par-delà toute discrimination.

Est contraire à l'esprit libéral ce qui est étroit, mesquin, sectaire, doctrinaire, jaloux, occulte, attaché à l'ordre établi, enfermé dans des certitudes immuables, méfiant envers les libertés et opposé au progrès. »

Les valeurs libérales et le Québec moderne – Claude Ryan, édition révisée, 2004

Le Parti libéral du Québec est le seul parti existant au Québec depuis la fondation du pays. Les deux autres partis politiques représentés à l'Assemblée nationale du Québec, le Parti Québécois et l'Action démocratique du Québec, sont issus de schismes de branches radicales du Parti, à des époques différentes. Cette durée dans le temps n'est pas le fruit du hasard : les Québécois sont profondément libéraux, dans le sens le plus humaniste du terme. Tout au long de l'histoire du Québec, et malgré les crises que notre société a traversées (Première et Deuxième Guerre Mondiale, Crise d'Octobre, crises constitutionnelles), les assises démocratiques du Québec s'en sont retrouvées renforcées. Il aurait pu en être autrement mais les Québécois ont choisi l'amour de la liberté, de la paix et de la justice.

Être libéral au Québec, cela signifie fondamentalement d'être ouvert et de respecter ce qui vient de l'autre : ses idées et ses convictions. La composition même du Parti est le reflet le plus fidèle de cette réalité : les francophones de souche provenant des régions périphériques du Québec côtoient dans un esprit de collaboration les Québécois issus de l'immigration et les membres de la communauté anglophone. Une des valeurs fondamentales qui unit ces milliers de militants est une conviction profonde dans les vertus du progrès. L'approche libérale tend effectivement à se questionner sans cesse sur les changements à apporter au fonctionnement de notre société pour la faire progresser vers une plus grande création de richesse, une plus grande justice sociale, une plus grande liberté de choix pour les individus et une plus grande harmonie sociale. L'esprit libéral n'est pas passif et ne craint pas le débat social, au contraire. La mise sur pied de cette Commission en constitue une autre preuve : c'est un gouvernement libéral qui a décidé que ce débat méritait d'être institutionnalisé et que tous les Québécois devaient y être conviés.

L'histoire des grands progrès du Québec se confond très largement avec l'histoire du Parti libéral du Québec. Quoique l'énumération des progrès de notre société effectués sous la gouverne libérale soit un peu longue, nous croyons qu'elle mérite d'être rappelée.

C'est un gouvernement du PLQ qui a octroyé le droit de vote aux femmes, en 1940, et assuré l'égalité des hommes et des femmes dans le mariage. La première femme ministre de l'histoire du Québec, Mme Claire Kirkland-Casgrain, fut élue sous la bannière libérale. C'est le gouvernement libéral dirigé par M. Jean Charest qui fit de l'équité salariale une réalité au Québec, adopta une loi sur la parité dans les conseils d'administration publics et, plus récemment, pour la première fois dans l'histoire du Québec, présenta à la population québécoise son premier conseil des ministres paritaire. C'est aussi M. Jean Charest qui nomma la première femme noire à siéger au conseil des ministres dans l'histoire du Québec, Mme Yolande James.

C'est un gouvernement du PLQ qui a adopté la Charte des droits et libertés de la personne en 1975 et qui adopta une déclaration sur les relations interethniques et interraciales, énoncé gouvernemental faisant de la

diversité ethnoculturelle une valeur positive pour le Québec moderne. Ce fut également le PLQ qui entreprit, dans la plus grande harmonie, de déconfectionnaliser le système scolaire québécois.

Du côté du progrès linguistique du Québec, c'est le PLQ qui fit du français la seule langue officielle du Québec et qui fut l'artisan de l'actuelle paix linguistique. Le gouvernement de M. Jean Charest réalisa des avancées considérables dans la promotion de la langue française au Canada et dans le monde. L'adoption par l'UNESCO en octobre 2005 de la convention internationale sur la diversité culturelle en est un témoin probant. Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signé, à ce jour, des ententes de collaboration en matière d'affaires francophones avec notamment l'Alberta, le Yukon, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique, l'Ontario, les Territoires-du-Nord-Ouest et le Nunavut. Un exemple éloquent des retombées positives de ces ententes est celle signée avec les organisateurs des Jeux olympiques de Vancouver, qui s'y tiendront en 2010, et qui stipule que le gouvernement du Québec offrira un support important dans la livraison de services français aux participants et visiteurs de ce grand événement sportif international. En matière de francophonie, rappelons que c'est le gouvernement de M. Jean Charest qui a obtenu la tenue à Québec, en 2008, du Sommet de la Francophonie.

Au chapitre de l'immigration, c'est un gouvernement libéral qui conclut, en 1991, l'entente McDougall-Gagnon-Tremblay, qui donnait pour la première fois au gouvernement du Québec un rôle en matière de sélection des immigrants et lui garantissait le contrôle de ses propres services d'accueil et d'intégration, avec pleine compensation financière. Cette entente remplaçait l'entente Mc Cullen-Couture en la matière, qui était plus restrictive pour le Québec au chapitre de la sélection des immigrants.

Le Parti libéral du Québec s'est également démarqué dans l'application d'une politique proactive d'ouverture à l'immigration internationale. En comparant les mandats respectifs des gouvernements péquistes et libéraux, la différence est en fait frappante. Par exemple, en comparant les années libérales 1971-1976 et 1986-1994 et celles péquistes de 1976-1985 et 1995-2000, les gouvernements issus du PLQ ont permis d'accueillir 100 000 personnes de plus au Québec. Plus récemment, le retour au pouvoir du PLQ en 2003 se fit sentir dès la première année du premier mandat, avec une hausse marquée du nombre d'immigrants admis. On note aussi une augmentation du nombre d'immigrants économiques et d'étudiants étrangers. Ce sont autant de travailleurs, d'étudiants, de citoyens, de pères, mères et enfants qui sont venus enrichir le Québec sous toutes ses facettes. Au chapitre des migrations interprovinciales, le constat est similaire : 125 000 Québécois de plus nous ont quittés pour une autre province sous les règnes péquistes. Comme quoi la plus grande ouverture du PLQ n'est pas seulement réelle, elle aussi perçue par ceux et celles qui viennent au Québec et ceux, malheureusement, qui décident de nous quitter.

Cette esquisse de bilan nous démontre que le Parti libéral du Québec est le parti le mieux outillé sur la scène politique québécoise pour traiter de cette question avec pragmatisme, sérénité et ouverture, des attitudes essentielles pour contribuer à une plus grande cohésion sociale, plutôt qu'à nourrir la division. La pire attitude à adopter dans une démocratie est d'attiser la haine et l'exclusion entre les différents groupes qui la forment : le PLQ adopte dans le débat actuel l'approche qui le caractérise depuis sa fondation. Les deux autres partis adoptent des approches que nous considérons inacceptables : l'un nourrissant la frustration et le repli identitaire et l'autre l'exclusion avec l'utilisation sans gêne d'un « nous » excluant tous ceux qui ne parleraient pas français ou ne seraient pas « Québécois de souche ou pure laine ». Le PLQ ne mange pas de ce pain-là.

Quatre grandes valeurs nous guident dans la présentation de ce mémoire. Ces valeurs sont :

- Les libertés individuelles
- Le développement économique
- La justice sociale
- Le respect de la société civile

Les libertés individuelles constituent pour le PLQ un rempart incontournable contre toute forme de despotisme et de tyrannie, douce ou effective. Cette valeur puise sa source dans la confiance qu'a l'esprit libéral en la capacité de l'individu de prendre les meilleures décisions pour assurer son propre épanouissement et celui de ses proches. De surcroît, c'est dans un contexte de liberté que le progrès de toute société est le plus à même de se réaliser : l'esprit libre peut innover, tenter de nouvelles approches, inventer. Ce n'est pas un hasard si c'est un gouvernement libéral, comme rappelé plus haut, qui a adopté la Charte des droits et libertés de la personne. Au nombre des libertés qui y sont protégées se trouve la liberté de pratiquer la religion de son choix. Cette liberté est fondamentale et ne saurait être bradée, à moins bien évidemment qu'elle porte atteinte à la liberté d'autrui.

Le **développement économique** est essentiel à toute société désireuse d'offrir à ses citoyens un environnement stable, sécuritaire et ce, avec tous les outils nécessaires à leur développement personnel. Dans le débat actuel, cette valeur nous rappelle bien simplement que le Québec est perdant si tous ses citoyens n'ont pas l'occasion d'occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences et de leurs ambitions. La première intégration de tout individu dans une société d'accueil passe irrémédiablement par l'occupation d'un travail valorisant et payé justement. Finalement, il est utile de rappeler que nous ne pouvons aspirer à une croissance économique soutenue pour le Québec sans s'assurer que la démographie puisse justement soutenir cette croissance.

La **justice sociale** est une valeur libérale fondamentale. Elle vise l'inclusion non équivoque de tous les individus composant la société sans égard à l'origine ethnique, la religion pratiquée, la race, ou tout autre motif discriminatoire. Croire en la justice sociale pour le PLQ signifie embrasser une vision large du peuple québécois, dans laquelle tous les hommes et toutes les femmes y occupent leur place, de plein droit et avec tous les droits et les responsabilités qui l'accompagnent. L'esprit libéral se battra toujours pour s'assurer que personne de sa communauté ne soit laissé sur le carreau.

Le **respect de la société civile** constitue aussi une valeur libérale majeure. Dans le cadre des travaux de la Commission, cette valeur trouve sa pertinence dans les relations qui existent entre le gouvernement et les familles religieuses présentes au Québec. Si l'État québécois est laïc, en ce sens que la séparation entre l'Église et l'État est un acquis social d'importance pour les Québécois, les familles religieuses qui oeuvrent sur le territoire québécois possèdent des libertés étendues. En ce sens, elles sont reconnues comme des organismes sans but lucratif et ont accès, à ce titre, aux mêmes privilèges, notamment au chapitre de la fiscalité. Plusieurs d'entre elles reçoivent aussi de l'aide directe de l'État, pour remplir des œuvres utiles socialement et en prolongement des missions de l'État, particulièrement dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation populaire, des loisirs et de la culture. Cet état de fait mérite de subsister.

En fonction de ce qui précède, nous nous permettons de poser ce qui constitue une vision moderne du Québec, utile dans la compréhension du débat actuel et dans la recherche de solutions pour remédier aux tensions qui ont été soulevées dans sa foulée.

NOTRE VISION DU QUÉBEC MODERNE

Le Québec est une nation caractérisée notamment par sa langue principale et officielle — le français —, son propre territoire, sa tradition juridique civiliste unique au Canada, sa culture, son histoire et ses institutions politiques, économiques et communautaires ;

Cette nation est aussi :

PLURALISTE : dont l'identité dynamique est de plus façonnée par la contribution exceptionnellement structurante et continue de sa communauté anglophone, ainsi que celles des communautés autochtones et des communautés culturelles qui la composent.

MODERNE : qui, majoritairement, conçoit sa participation pleine et engagée à un ensemble canadien fédéral, large et diversifié, comme la façon de mieux faire face aux défis du monde contemporain, d'assurer la poursuite de son développement et de renforcer son identité.

ÉGALITAIRE : où tous les citoyens sont égaux devant la loi, en droits et en obligations, et où l'égalité des chances et la justice sociale constituent un idéal sans cesse poursuivi.

OUVERTE : aux autres, qui s'enrichit des différences, qui est rassembleuse de tous les citoyens qui habitent son territoire.

CONFIANTE : en sa capacité de faire face à l'avenir avec succès.

4. NOS ORIENTATIONS

4.1 Les bénéfices sociaux et culturels de la diversité pour la société québécoise

À la lumière des valeurs libérales qui nous guident depuis la fondation de notre parti, nous posons dans ce dernier chapitre les grandes orientations qui contribueraient, selon nous, à la formulation de recommandations en phase avec la réalité sociologique du Québec moderne et avec une vision pluraliste et ouverte du Québec que nous voulons, vision qui est largement partagée par la population.

Le Québec n'a jamais été aussi diversifié de toute son histoire. Comme le rappelle la Commission dans son document de consultation :

« Les Québécois d'origine autre que française ou anglaise représentaient 2,2 % de l'ensemble de la population en 1901, 10,4 % en 1971 et 22,2 % en 1991. Les données sur l'origine ethnique ne sont plus comparables après 1991, mais, selon certaines estimations, on peut penser que la proportion pour l'année 2007 sera de l'ordre de 25 %. Parallèlement, les pays d'origine des immigrants se sont beaucoup diversifiés, recouvrant maintenant tous les continents. »

Pour le Parti libéral du Québec, cette diversité constitue un actif majeur. Une lecture rapide de l'histoire humaine nous rappelle que toutes les grandes civilisations ont gravité autour d'une ou plusieurs grandes métropoles qui étaient, à des échelles différentes, de puissants pôles d'attraction pour les personnes provenant d'autres régions, périphériques ou plus éloignées. Cet apport comporte plusieurs avantages, qui mériteraient par ailleurs d'être mieux connus de tous.

La diversité dans la composition démographique d'une société apporte une richesse majeure au chapitre des points de vue véhiculés et des expériences vécues par les personnes la constituant. Cette diversité fournit la société en une variété d'idées, de perspectives, de connaissances et de compétences qui peuvent améliorer de manière importante sa capacité à prospérer. Par ailleurs, pour que ces avantages se déploient pleinement, il est impératif que le niveau de cohésion y soit élevé. Les sociétés qui atteignent un niveau élevé de cohésion sociale sont mieux positionnées pour réaliser leur potentiel social et économique.

La diversité touche toutes les facettes de la vie sociale. Que l'on pense aux infrastructures, aux comportements organisationnels, à de nouvelles demandes de biens et de services culturels qui apparaissent dans des secteurs tels que le tourisme, l'alimentation, les médias et les arts. La diversité modifie les modes de communication, les contacts sociaux et les modes de participation à l'activité politique. Chaque communauté culturelle laisse une marque distincte sur l'activité sociale, culturelle et politique de la vie sociale.

Plus encore, nous croyons que la diversité d'une société, qui amène une nécessaire cohabitation des individus et des communautés portant des visions et ayant des comportements différents, est fondamentalement source de progrès. C'est du choc des idées que jaillit la lumière.

La multiplicité des points de vue permet en effet d'aborder des problématiques sous plusieurs angles, ce qui augmente d'autant les possibilités d'identifier des voies de solution plus originales, plus porteuses et plus durables, parce que partagées par le plus grand nombre. Dans un milieu organisationnel, la diversité est très certainement source d'innovation, par le même processus d'interrelation directe de visions différentes du monde.

La cohabitation contribue aussi à un certain adoucissement des mœurs, à une plus grande ouverture face à l'Autre et aux différences qu'il véhicule. Bien que le terme « tolérance » puisse paraître péjoratif ou

condescendant, nous croyons qu'il y a une forte part de positif dans la capacité qu'a un individu de recevoir la différence et de cohabiter pacifiquement avec elle. Cette attitude est valorisée dans un contexte de diversité, parce que plus sollicitée que dans une société homogène.

La diversité enrichit aussi plus spécifiquement le domaine culturel de notre société. Nous n'avons qu'à penser aux succès répétés du Cirque du Soleil, qui constitue littéralement un microcosme des cultures du monde, et qui s'alimente, en termes de créativité, de cette diversité organisationnelle. Le théâtre montréalais en est un autre exemple éloquent. Les grands festivals du Québec qui organisent la rencontre de styles musicaux, en particulier, et artistiques, en général, provenant de toutes les régions du monde favorise aussi, quoique indirectement, une plus grande ouverture à la différence et, ce faisant, le progrès de notre société.

La contribution, souvent exceptionnelle, de Québécois membres de communautés de provenances diverses mérite en ce sens d'être mieux connue du grand public. Si la population montréalaise voit sur une base plus régulière ces manifestations, il serait bénéfique pour le Québec que l'ensemble des régions soient aussi au fait de cette réalité.

L'histoire même du Québec démontre hors de tout doute que la diversité, qu'elle soit religieuse, ethnique ou linguistique, a été source de progrès. Par exemple, la contribution inestimable de la communauté anglophone à l'édification du Québec moderne et de fleurons des grands groupes commerciaux québécois (pensons notamment au Groupe Molson) milite en ce sens. Ces contributions méritent certainement d'être rappelées.

Dans ce contexte, nos orientations sont les suivantes :

- **Mieux faire connaître les bénéfices liés à l'immigration, autant dans la région métropolitaine que dans l'ensemble des régions du Québec, notamment par le biais d'activités organisées au niveau des institutions scolaires, par exemple par la mise en place de jumelages entre écoles montréalaises multiculturelles et écoles présentes dans les régions du Québec.**
- **Diffuser, par différents moyens, les contributions exceptionnelles de nouveaux arrivants dans différents domaines, comme la culture, la science, le sport, la gastronomie, etc. Encore ici, le réseau scolaire québécois pourrait être mis à contribution.**
- **Continuer à soutenir des événements mettant en valeur la diversité et les bénéfices que le Québec en retire, à l'image par exemple de la Foire de la diversité ou les Prix québécois de la citoyenneté, qui mettent en valeur les contributions de nouveaux arrivants dans différents domaines.**

4.2 Les bénéfices économiques liés à l'immigration et à la diversité

Si la diversité comporte plusieurs avantages indéniables pour la société d'accueil, lorsqu'il est question de développement économique, il serait plus juste de parler de *nécessité*. Un bref survol des tendances démographiques du Québec, comparativement à d'autres sociétés, est selon nous amplement suffisant pour nous en convaincre. La dimension territoriale sera ajoutée à ce rappel. Finalement, la diversité comporte des avantages directs pour les entreprises elles-mêmes, avantages que nous identifierons brièvement.

En raison de la forte fécondité que le Québec a connue dans les années d'après-guerre, la population québécoise a vieilli dans un premier temps plus tardivement que celle du reste du Canada, mais la chute brutale et soutenue de la natalité l'a amenée à vieillir plus rapidement. Ainsi, au Québec, la proportion des

personnes âgées de 65 ans et plus est passée de 8,8 % en 1981 à 14,1 % en 2006, alors qu'au Canada, cette proportion est passée de 9,6 % en 1981 à 13,2 % en 2006.

Le processus du vieillissement est plus rapide au Québec. La proportion de ses aînés doublera en 30 ans (de 12 % à 24 %), alors que dans le reste du Canada, cela se fera en 45 ans. Parmi les pays du G7, seul le Japon y sera parvenu en moins de temps (22 ans). En 2050, avec quelque 30 % de sa population âgée de 65 ans et plus, le Québec fera partie des sociétés les plus vieilles du monde. Dans le reste du Canada, la proportion avoisinera les 25 %, aux États-Unis, quelque 20 %.¹

Cet aperçu de l'évolution démographique du Québec ne serait pas complet sans une perspective territoriale. Les données globales masquent en effet des différences majeures d'une région à l'autre :

- Les sept régions les plus au sud (Laurentides, Outaouais, Lanaudière, Laval, Montréal, Estrie et Montérégie) continueront de croître significativement d'ici 2026, notamment grâce aux migrations intraprovinciales ou internationales.
- Six autres régions (Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Mauricie) verront leur population décroître à brève échéance (pour trois d'entre elles, la décroissance est déjà amorcée).
- Dans chacune des quatre autres régions (Centre-du-Québec, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Nord-du-Québec), la décroissance pourrait survenir vers la fin des années 2010 ou le début des années 2020.

Dans plusieurs régions, non seulement l'accroissement naturel est faible ou inexistant, mais de surcroît, on y observe une migration vers les régions centrales plus peuplées, ce qui a pour effet d'accélérer leur décroissance. Quant à la population d'âge actif, la décroissance dans plusieurs régions commencera beaucoup plus tôt que celle de la population totale. Elle est déjà amorcée à certains endroits et débutera après 2011 dans plusieurs autres.

Selon le scénario de l'Institut de la statistique du Québec, le nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans commencerait à diminuer dès 2014 et cette diminution pourrait être de trois quarts de million entre 2014 et 2051, avec pour conséquences une rareté de main-d'œuvre et un manque d'entrepreneurs. Le rapport de dépendance sera beaucoup moins favorable, c'est-à-dire que le nombre de personnes d'âge actif (20-64 ans), relativement à celui des personnes d'âge inactif (0-19 ans et 65 ans et plus), diminuera. Selon les prévisions, la rareté de main-d'œuvre pourrait être atténuée, mais non totalement compensée, par une hausse des taux d'activité et d'emploi chez les femmes, les jeunes et les personnes âgées et par une croissance de la productivité.

Au Québec, l'accroissement naturel est encore positif. Cependant, de 2001 à 2005, la migration nette a été plus importante que l'accroissement naturel et pour éviter que ce dernier ne devienne négatif dans la décennie 2020, il faudrait que le nombre de naissances progresse jusqu'à dépasser les 100 000 par année (ce qui correspond à une fécondité de deux enfants par femme) et qu'il s'y maintienne ensuite. Cela apparaît peu probable dans le contexte actuel. D'ici moins de 15 ans, le solde migratoire sera donc tout probablement la seule source de croissance de la population québécoise.²

L'immigration est donc clairement une nécessité pour assurer la prospérité économique du Québec. C'est en fait la seule façon que nous avons, outre la fécondité, pour pouvoir continuer à avoir les moyens de nos ambitions sociales, culturelles et environnementales.

¹ SOURCE : Gauthier, Hervé. « Les personnes âgées et le vieillissement démographique » dans Institut de la statistique du Québec. Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain, vol. 1, 2004.

² SOURCE : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ; 2007

Évidemment, pour profiter économiquement de l'immigration, il est essentiel que les nouveaux arrivants s'intègrent sur le marché du travail. La lutte contre la discrimination en emploi et la reconnaissance des qualifications professionnelles continueront en ce sens de constituer des enjeux majeurs. Nous reconnaissons par ailleurs d'emblée les avancées considérables réalisées par l'actuel gouvernement libéral à ce chapitre.

L'impact sur les finances publiques d'une baisse aussi marquée du nombre de personnes en âge de travailler, mis en parallèle avec le nombre de personnes dépendant des revenus gouvernementaux tirés de ces travailleurs, devrait suffire à nous convaincre d'ouvrir encore plus grandes les portes de notre société, pour y laisser entrer plus d'immigrants.

Finalement, le contexte de mondialisation dans lequel nous évoluons dorénavant oblige les entreprises à mieux connaître la réalité des marchés extérieurs et de s'y impliquer plus rapidement et plus activement. La concurrence en provenance des pays émergents, particulièrement des pays asiatiques, force aussi les entreprises québécoises à être plus innovantes, plus productives et à exporter davantage. La diversité organisationnelle peut y contribuer directement.

Les nouveaux arrivants, grâce à leurs connaissances des langues étrangères et des particularités des marchés de leurs pays de provenance, ainsi qu'à leur appartenance à des réseaux internationaux, peuvent être des acteurs importants dans le développement des échanges commerciaux entre leur pays d'origine et leur pays d'adoption. Enfin, en intégrant parmi leurs rangs des nouveaux arrivants, les entreprises québécoises elles-mêmes pourront développer des compétences interculturelles, si nécessaires dans un Québec ouvert sur le monde. En effet, le transfert des connaissances et des compétences internationales des travailleurs immigrants vers l'ensemble de l'entreprise rendra celle-ci plus compétitive sur les marchés mondiaux.

Ce même contexte de mondialisation doit nous rappeler qu'il y a un coût économique important à une perception d'intolérance ou de fermeture. Les bénéfices de l'ouverture au monde et aux cultures qu'on y retrouve sont aussi économiques. Dans ce contexte, nous proposons :

- **D'augmenter les niveaux d'immigration du Québec et continuer à déployer des ressources et des moyens supplémentaires pour faciliter l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants.**
- **D'accentuer les efforts visant à régionaliser l'immigration et, incidemment, continuer à améliorer les structures d'accueil en région, en collaboration avec les acteurs économiques régionaux.**
- **De promouvoir le lien positif entre le développement économique du Québec et son ouverture sur le monde.**
- **De démontrer les bénéfices d'une réputation internationale d'ouverture comparativement aux coûts économiques liés à une perception d'intolérance ou de fermeture, dans un contexte où le Québec constitue une des portes d'entrée naturelles du continent nord-américain.**

4.3. *L'intégration réussie : une responsabilité partagée*

« Ces nouveaux arrivants, comme ceux qui les ont précédés, viennent au Québec pour partager notre réussite, vivre librement et se construire une nouvelle vie. Ils sont les bienvenus. Nous avons besoin de leur apport au Québec. Ils viennent enrichir le Québec de leur savoir et de leur culture. Avec nous, ils construisent le Québec. Chacun d'eux a la responsabilité de s'intégrer à notre nation. Cela signifie qu'ils doivent adhérer à nos valeurs fondamentales. C'est en quelque sorte un contrat moral entre eux et leur nouvelle famille. En contrepartie, nous avons, nous aussi, comme société d'accueil, une responsabilité. Nous devons les accueillir et faciliter leur intégration. »

Jean Charest, annonçant la création de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, le 8 février 2007.

C'est un gouvernement libéral qui, le premier, introduisit le concept de responsabilité réciproque dans le processus d'intégration des nouveaux arrivants à la société d'accueil québécoise. L'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* adopté en 1990, proposait alors une conception de l'intégration comme un processus imposant des obligations tant à la société d'accueil qu'aux immigrants, et ce, dans le cadre d'un contrat moral. Ces obligations y sont implicitement énoncées sous la forme de principes à l'effet que le Québec est :

- une société dont le français est la langue officielle de la vie publique ;
- une société démocratique où la participation et contribution de tous sont attendues et favorisées ;
- une société pluraliste ouverte aux multiples apports dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire.

Cette conception de l'intégration nous apparaît encore d'actualité aujourd'hui. Ainsi, le nouvel arrivant a la responsabilité d'engager tous les efforts possibles pour apprendre la langue française, s'intégrer professionnellement et adhérer aux valeurs de la société qui l'accueille. En contrepartie, la société québécoise doit s'assurer de lui fournir tous les outils nécessaires afin qu'il apprenne la langue française, s'intègre professionnellement et connaisse les valeurs qui constituent les fondements de la société québécoise.

Au chapitre des valeurs fondamentales, nommons celles qui en constituent le noyau, soit l'égalité des chances pour tous, l'égalité entre les hommes et les femmes, la résolution pacifique des conflits et, bien sûr, le statut du français comme langue d'intégration à la société québécoise. Les travaux de la Commission et ceux du Groupe de travail Identité et fédéralisme du PLQ permettront notamment d'identifier plus largement ces valeurs qui sont fondamentales aux yeux des Québécois.

Dans ce contexte, il est essentiel que ces valeurs soient communiquées clairement au nouvel arrivant et que l'on s'assure que celui-ci y adhère, avant même son arrivée en sol québécois. Des efforts soutenus doivent aussi continuer d'être consentis par le gouvernement pour offrir aux nouveaux arrivants les outils pédagogiques qui lui seront nécessaires pour apprendre le français dans un délai raisonnable suivant son arrivée, pour ceux et celles qui ne le connaissent pas déjà.

L'égalité entre les hommes et les femmes constitue un acquis social majeur pour la société québécoise, legs libéral historique et valeur libérale de premier plan en tout temps. En ce sens, nous saluons avec fierté l'intention annoncée du Premier ministre Jean Charest de renforcer, par voie législative, la valeur fondamentale pour les Québécois de l'égalité entre les femmes et les hommes, de façon à ce que celle-ci puisse mieux guider les dirigeants et les tribunaux dans l'appréciation des demandes d'accommodements reliés aux différences culturelles qui leur seront adressées.

Nous ne sommes pas sans savoir que le débat actuel touche aussi une corde sensible de la société québécoise : la laïcité de l'État, de ses institutions, de ses représentations et de ses représentants. Comme le rappelle à juste titre la Commission à ce sujet :

« Au recensement canadien de 2001, on dénombrait 11 religions qui comptaient 30 000 adhérents ou plus. Toutefois, près des quatre cinquièmes de la population (soit 5,9 millions d'habitants) se disaient catholiques. Comme l'a déclaré à quelques reprises au cours des derniers mois le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, le Québec constitue une société laïque. Il faut entendre par là que la sphère de l'État (avec ses divers prolongements institutionnels) et la sphère de la religion sont indépendantes, chacune disposant de son autonomie. »

L'application concrète de ce principe d'indépendance et de neutralité religieuse de l'État peut par ailleurs être conçue de différentes façons. Les débats des dernières semaines nous le rappellent avec éloquence.

Dans le débat actuel, une nuance importante doit selon nous être apportée. Le Québec recèle de multiples objets et édifices qui ont une valeur historique, artistique ou patrimoniale et qui sont issus d'une religion. La protection et la mise en valeur de ces objets et édifices doit selon nous continuer d'être une responsabilité collective.

Comme rappelé précédemment, le Parti libéral du Québec s'apprête à consulter ses militants et la population québécoise en général sur la question de l'identité québécoise. Ce sera pour nous une occasion d'échanger sur différentes questions relatives à la laïcité de l'État québécois. Voici le genre de questions qui gouverneront ces échanges et qui nous permettront de prendre position sur cette question de façon plus formelle :

- 1- Comment le principe de la séparation entre l'Église et l'État devrait-il s'appliquer eu égard à la présence de symboles religieux, en faveur généralement de la religion de la majorité, au sein des institutions politiques (crucifix, prières, etc.) ?
- 2- Comment le principe de laïcité devrait-il s'appliquer dans l'espace public (les rues, parcs, édifices publics, etc.), eu égard aux symboles religieux que l'on y retrouve ?

Dans ce contexte, nous proposons que soient établies les obligations réciproques suivantes entre l'État du Québec, comme représentant de la société d'accueil, et celles du nouvel arrivant :

Le rôle de l'État du Québec, comme représentant de la société d'accueil :

- Énoncer les valeurs québécoises dans un véhicule officiel, à l'exemple d'un engagement moral à être signé par le nouvel arrivant et qui lui permettra de mieux connaître les fondements de la société qui l'accueille.
- Réaffirmer que l'égalité entre les hommes et les femmes constitue une valeur fondamentale du Québec et ne peut souffrir d'aucun accommodement.
- Assurer l'égalité des chances pour tous.
- Offrir les ressources en francisation, en fonction des besoins des nouveaux arrivants et des personnes issues de l'immigration, avant, pendant et après leur arrivée.
- Se donner les moyens pour mieux intégrer économiquement les personnes issues de l'immigration notamment par une reconnaissance de la diversité en entreprise.
- S'assurer que le futur immigrant ait une bonne connaissance du Québec dans tous ses volets (culture, économie, institutions, etc.)
- Mettre en application une politique de lutte contre le racisme.

La responsabilité du nouvel arrivant :

- Connaître et adhérer aux valeurs fondamentales du Québec, telles que précisées notamment dans le cadre des travaux de la Commission et de ceux du Groupe de travail Identité et fédéralisme du Parti libéral du Québec.
- Intégrer la culture civique de la société d'accueil.
- Faire tous les efforts raisonnables pour apprendre le français dans un délai acceptable suivant son arrivée, s'il ne connaît pas déjà la langue.
- Agir activement dans la recherche d'emploi visant une meilleure intégration au marché du travail.

CONCLUSION

Les travaux de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles sont d'une importance capitale pour l'évolution du Québec vers une société encore plus ouverte et intégrant pleinement ses nouveaux citoyens au sein d'une vie collective harmonieuse et riche en réalisations. Nous souhaitons vivement que les recommandations de la Commission soient à l'image des travaux menés à ce jour et de l'esprit d'inclusion et d'ouverture qui caractérise le Québec moderne.

La Parti libéral du Québec fut de tout temps un farouche défenseur d'une vision pluraliste de la société québécoise. Nous continuerons à défendre cette vision qui est, selon nous, porteuse de progrès et d'enrichissement économique, social et culturel pour la collectivité, mais aussi pour l'ensemble des individus qui la composent. Les Québécoises et les Québécois savent trop bien que le Québec n'a pas les moyens de se fermer à l'immigration et que dans le cas contraire, il ne saurait en être question pour la vaste majorité d'entre eux. Gardons cela à l'esprit en tout temps.

Les visages nouveaux qui choisissent le Québec, et que le Québec choisit par l'application de sa politique d'immigration, constituent des actifs sociaux au même titre que tout citoyen du Québec. Des efforts doivent donc être déployés constamment, de part et d'autres, pour briser les barrières culturelles qui trop souvent encore sont sources d'incompréhension et d'isolement communautaire. Si le Québec n'a pas les moyens de se priver de l'Autre, il est évident qu'il a toutes les raisons pour l'accueillir à bras ouvert et à l'intégrer au sein d'une société qui recèle un potentiel formidable.